

CHARTE M.I.E.L.

MARCHE D'INTERÊT ECONOMIQUE LOCAL (Réunionnais)

Prologue

Cette charte, est un référentiel de comportements et d'engagements réciproques entre les différents membres du groupe. Celle-ci, gagnera à être rédigée de manière positive et non sous forme d'interdits. Elle ne doit pas être une liste de règlements stricts et se doit d'être synthétique et claire. Elle est destinée à chacun de nos adhérents, qu'ils soient particuliers, entreprises, collectivités ou associations, tous seront volontaires à une participation active et franche, priorisant en notre seing, un souverainisme dédié à l'autonomie agroalimentaire. Chaque adhérent est impérativement domicilié à la Réunion. La Charte, est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun.

Nos objectifs d'encadrement sont multiples mais communs, quel que soit le contenu de la charte :

- Apporter l'innovation par l'initiative individuelle ou collective Réunionnaise et de l'O.I.
- Créer une évolution économique, priorisant les Réunionnais par une régulation des cours agricoles.
- Développer une politique de valorisation des richesses agricoles naturelles de la Réunion en partage.
- Donner à l'agriculture et au commerce de l'Île un développement naturel protégé, pour tous.
- Transmettre et former les nouvelles générations, aux savoir-faire et connaissances des aînés.
- Instruire des valeurs identitaires originelles et reconnues en conformité avec les lois et normes.
- Travailler conjointement à réguler, pour un équilibre économique viable et rentable de l'Île.
- Définir des règles communes liées à l'économie et à une industrialisation des TPE/PME locales.
- Constituer une réserve alimentaire de conservation, pour palier à une catastrophe naturelle.
- Formation éveil au Bien-être, Relaxation respiratoire, Self défense, Tai-Chi, Chi-Kong et Accupressure (Cadre formateur diplômé : Monsieur Régis Weil).

Par définition, la charte, est rédigée à l'attention d'un groupe, pour être comprise et partagée par tous ses membres. Il est important d'impliquer ces derniers dans la réflexion ainsi que dans sa rédaction. Elle s'adresse à tout ou partie et ne doit pas être vécue comme une contrainte, c'est au contraire un document de référence et fédérateur, utile au bon fonctionnement du groupe. On peut s'appuyer sur les règles ou codes édictés dans la charte pour résoudre des dérives, problèmes ou conflits.

Cette Charte, se déclare sincère sans aucun lien d'un intérêt particulier autre que celui du Marché d'Intérêt Economique Local de la Réunion. (M.I.E.L.)

1) Le fondement de cette charte a pour ambition, de rassembler, en droits et devoirs, tous les Réunionnais, ceux et celles décontenancés et lucides à la hausse des prix surprises de chaque saison. Les produits alimentaires et textiles tous liés à l'agriculture et à l'élevage sur l'île, subissent des hausses intempestives qui pervertissent l'économie de notre département. Ils entretiennent un appauvrissement de la population Réunionnaise. **Depuis plusieurs décennies, dans une cupidité généralement organisée ou inconsciente, des acteurs**, sous la coupe de liens d'intérêts souvent frauduleux, nous amènent à remettre en question la légitimité et les résultats positifs attendus de notre économie. et nous appelle à réflexion pour avoir la volonté de stabiliser au mieux les cours des marchés au profit de tous.

2) M.I.E.L. a pour objet et vocation de cadrer une cohésion de tous, pour tous. De faire office d'engagement et de règle pour la bonne marche loyale de notre organisation légale en tous points, ayant pour priorité un développement économique loyal, moral et étique. Véritable artisanat pour une cause juste pour chacun et fidèle à l'engagement territorial du département. Sortir d'une victimisation obligée et d'une désorganisation coûteuse à tous. Le fondement de cette charte, est le préliminaire impératif pour tous à ne pas perdre un temps précieux. Un délai le plus court possible, être réactif et convaincre tous les Réunionnais des bienfaits du M.I.E.L.

3) Agriculteur, Cultivateur, Etudiant stagiaire, Employé participant, Transporteur, Vendeur Distributeur et exportateur, tous participants ralliant notre cause, sera adhérent par sa signature de cette Charte et par un abonnement annuel, dont les modalités reconnaissent en conscience, avec respect et morale les valeurs éthiques et le bien fondé de notre démarche à but non lucratif. Ils arboreront en reconnaissance le Blason propre à l'île Bourbon et seront prêts à dénoncer les causes qui dévalorisent par concurrence déloyale nos marchés. Force à nous de les protéger de ces dangers bien réels.

4) Sont aussi concernées, toutes les T.P.E. et P.M.E. agricoles, affectées chaque année par ce fléau, dus aux marchés étrangers et autres lobbying peu scrupuleux. Volontaires à trouver une solution elles recherchent les moyens d'un soutien à la revalorisation de leur agriculture et futures récoltes. A ces fins, l'Agriculteur s'engage à prendre en charge les apprentis en nombre nécessaires, les contractualiser avec l'établissement scolaire dont il dépend, qu'il soient stagiaires en alternance ou en formation professionnelle, nécessaires pour la récolte des surproductions

5) Conscient de ce qu'est un enjeu économique insulaire, notre démarche applique une intégrité sans faille et sincère au développement économique de la Réunion. Nous sommes favorables à l'intégration de projets maîtrisés et constructifs à la évolution économique Réunionnaise voulue en devenir. Les membres de cette association, travaillent à un rééquilibrage et à une stabilité des finances, prioritaires à l'endroit de la Réunion.

STRUCTURE DE LA REGLEMENTATION ET DES OBLIGATIONS

6) L'adhérent, quel qu'en soit la sa représentation sera impérativement déclaré auprès de l'administration fiscale résident Réunionnais, toutes productions ou prestations sous quelque forme que ce soit, seront exclusivement destinés à l'économie de l'île.

7) Les adhérents au Marché d'Intérêt Economique Local, pourront être de natures : Associatives, prestataires de services, commerciales, indépendantes ou d'auto-entreprises, tant qu'ils seront d'ordre de TPE/ PME, micro-entreprises ou encore de

particuliers.

8) Aucune structure d'ordre de groupe, holding ou autre complexe financier ne pourront intégrer le cadre de notre association, la représenter ou avoir des liens d'intérêts sous toutes formes.

9) Un adhérent, qu'il soit individuel, représentant une entreprise ou une association, s'exclura de lui même, à tous manquements au respect de la charte, au règlement interne ou en opposition directe à la politique engagée du M.I.E.L. représenté par son bureau exécutif.

10) Une politique stratégique sera permanente elle incombera à un respect de cours de marchés instaurés, des marges, seront préalablement négociées et arrêtées à des fins de régulation de l'économie locale.

Fait à _____ en double exemplaire originaux, Le _____

Signature précédée de la mention manuscrite (Lu et approuvé pour engagement de confidentialité, de non concurrence, d'exclusivité et faire valoir ce que de droit.)

Le porteur de projet : Patrick FLEURY

Le mandant adhérent au projet :

(nom, prénom et signature)